

Note conceptuelle

Community Resilience against the Recruitment of Children

**Community and education responses to online recruitment
by organized criminal groups, in support of article 31 of the Convention**

Organisée par



HWPL

Coorganisée par



**Consulat du Mali • République islamique d'Afghanistan • Union africaine
NUNSA • UPF • IPYG • UNODC MENA Youth Network • IAYSP • PYO**

Thème	Community Resilience against the Recruitment of Children (La résilience des communautés face au recrutement d'enfants)
Objectif	Échange d'expérience opérationnelle (États Membres, ONUDC, société civile) sur la prévention du recrutement d'enfants ; recensement des coopérations complétant les travaux de prévention existants de l'ONUDC.
Axe	Mise en œuvre communautaire et éducative de l'article 31 de la Convention (point 3 de l'ordre du jour : nouvelles formes et dimensions de la criminalité transnationale organisée).
Format	Dialogue multipartite (États Membres, ONUDC, société civile), 50 minutes, format hybride, en anglais
Date et heure	jeudi 22 octobre 2026, de 9 heures à 9 h 50 (heure de Vienne). La manifestation figure au programme des manifestations parallèles établi par le secrétariat.
Lieu	Centre international de Vienne (CIV), ONUDC, Vienne. Salle MOE79
Organisateur	HWPL (Heavenly Culture, World Peace, Restoration of Light)
Coorganisateur	Consulat du Mali • République islamique d'Afghanistan • Union africaine National Union of Nigerian Students in Austria (NUNSA) • Fédération pour la paix universelle (UPF) • International Peace Youth Group (IPYG) • UNODC MENA Youth Network • Association internationale des jeunes et étudiants pour la paix (IAYSP) • Pakistan Youth Organization (PYO)

I. Contexte

Heavenly Culture, World Peace, Restoration of Light

HWPL est une organisation non gouvernementale enregistrée auprès du Département de la communication globale de l'ONU et dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social depuis 2017. Depuis 2013, elle mène dans 170 pays des initiatives de terrain à long terme, notamment des programmes d'éducation à la paix, des initiatives d'harmonie interreligieuse et des programmes d'autonomisation des jeunes et des femmes. Elle conduit actuellement des programmes d'éducation à la paix et de prévention des conflits dans 1 012 établissements d'enseignement de 112 pays.

L'intervention précoce est au cœur de ce travail : donner aux jeunes identité, appartenance et finalité civique avant que les vulnérabilités ne s'installent, pour les tenir à l'écart des réseaux criminels, de l'abus de drogues et des cycles de violence.

Pourquoi cette manifestation parallèle

Les groupes criminels organisés recrutent désormais des enfants sur les plateformes en ligne mêmes qu'ils utilisent pour l'école et leurs amitiés. Selon Europol, des mineurs, le plus souvent âgés de 13 à 17 ans et recrutés au moyen d'applications chiffrées, de tâches ludifiées et d'un langage codé, sont impliqués dans plus de 70 % des marchés criminels de l'Union européenne. Le Service de recherche du Parlement européen relève des recrutements dès douze ans, corrélés aux quartiers socioéconomiquement défavorisés, et le *Rapport mondial sur la traite des personnes 2024* de l'ONUDC voit dans la criminalité forcée une forme d'exploitation en progression. Dans sa résolution 2024/11, adoptée par consensus, le Conseil économique et social s'est dit vivement préoccupé par ces risques et a demandé aux États Membres d'y faire face.

La Convention offre déjà le cadre d'une réponse qui dépasse la répression. Ce qui reste peu examiné, c'est le niveau opérationnel : qui, concrètement, atteint l'enfant avant le recruteur. La séance soumet cette question aux États Membres, à l'ONUDC et aux praticiens.

« Les États Parties collaborent, selon qu'il convient, entre eux et avec les organisations régionales et internationales compétentes en vue de promouvoir et de mettre au point les mesures visées dans le présent article. À ce titre, ils participent à des projets internationaux visant à prévenir la criminalité transnationale organisée, par exemple en agissant sur les facteurs qui rendent les groupes socialement marginalisés vulnérables à l'action de cette criminalité. »

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, article 31, paragraphe 7

II. Ouverture

Intervenant : HWPL, en qualité d'organisation hôte

Brève allocution de bienvenue de HWPL, qui pose l'unique question de la séance. À la trente-cinquième session de la Commission, le Directeur du Service national des poursuites de la Tanzanie a déclaré devant une salle comble que prévention du crime et application de la loi ne peuvent agir isolément et que la société doit être mobilisée. La séance part de ce constat et examine ce qu'exige concrètement la mobilisation de la société.

III. Données probantes

Comment le recrutement opère aujourd'hui

Cette séquence pose le fondement empirique de la séance à partir des données de l'ONUDC et d'Europol, et non de l'expérience d'une seule organisation : ampleur de l'implication des enfants dans les marchés criminels organisés, mécanismes du recrutement désormais en ligne, facteurs de risque et de protection mis en évidence par les données.

Facteurs traités au cours de la séance : liens familiaux, scolaires et communautaires fragiles • exclusion sociale et inégalité des chances • absence d'un sentiment positif d'identité et d'appartenance • banalisation des comportements préjudiciables en ligne • ciblage délibéré des enfants en raison de leur responsabilité pénale réduite

Les *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues* de l'ONUDC et de l'OMS fournissent le cadre de la séance : les facteurs de protection atténuent l'influence des facteurs de risque, et une prévention efficace, centrée sur la personne, passe par les familles, les écoles et les communautés et

donne la priorité aux plus marginalisés. Ce cadre sous-tend aussi les programmes de l'ONUDC destinés aux jeunes, dont Line Up Live Up et Éducation pour la justice.

IV. Perspectives des États Membres

Expérience nationale et engagements existants

Cœur de la séance et sa plus longue séquence : trois États Membres de contextes différents, sept minutes chacun, sur leur expérience nationale de la prévention du recrutement et de l'exploitation d'enfants par des groupes criminels organisés, et sur les engagements de la résolution 2024/11.

Une délégation coorganisatrice a donné son accord et prendra la parole sur les facteurs qui exposent les jeunes au recrutement par des groupes armés et criminels. Deux autres délégations sont sollicitées selon trois critères ; tout État Membre qui y retrouve ses propres priorités peut faire part de son intérêt :

- **Auteurs de la résolution 2024/11.** Dix-huit États Membres se sont portés auteurs de ce texte, adopté sans vote par le Conseil ; les délégations qui ont contribué à sa rédaction sont invitées à s'exprimer sur leur propre engagement.
- **Trois perspectives nationales.** Trois États Membres, trois contextes ; équilibre géographique et entre les sexes.
- **Expérience opérationnelle.** Priorité à une mesure nationale effectivement en place, telle qu'un programme en milieu scolaire, un partenariat de police de proximité ou un mécanisme interministériel, plutôt qu'à une politique abstraite.

Les délégations qui ne peuvent être présentes sont invitées à intervenir à distance, comme l'a fait un coorganisateur devant la Commission en juin.

V. Approche préventive

Ce qui atteint l'enfant en premier

Aucun programme extérieur ne peut atteindre tous les enfants à risque, mais chacun d'eux est déjà en contact avec des adultes (enseignants, entraîneurs, animateurs de jeunesse, responsables religieux et communautaires) qui peuvent être préparés à repérer et à interrompre le recrutement. Plutôt que d'ajouter des programmes, l'approche renforce les capacités des personnes déjà présentes dans la vie de l'enfant.

Trois niveaux, par ordre croissant de durabilité :

- **Outiller les adultes déjà présents.** Formation structurée des éducateurs et des responsables communautaires : repérer les premiers signes, engager la conversation avec un enfant à risque, savoir vers qui l'orienter. C'est ce niveau qui permet le passage à l'échelle, car il ne dépend pas du maintien d'une organisation extérieure.
- **Donner aux jeunes un rôle plutôt qu'un avertissement.** Activités civiques, sportives et culturelles entre pairs : l'appartenance, l'identité et le sens que promet aussi le recrutement, sous le regard d'adultes bienveillants, non de recruteurs.
- **Garantir l'appropriation institutionnelle.** Accords avec les ministères de l'éducation, les autorités municipales et les services répressifs, pour que la prévention survive à un changement de personnel, de financement ou de gouvernement.

Programme indicatif

Séquence	Contenu
Ouverture	Accueil et cadrage, par HWPL en qualité de modérateur
Données probantes	Recrutement actuel : ampleur, mécanismes en ligne, facteurs de risque et de protection
États Membres	Trois délégations : expérience nationale et engagements de la résolution 2024/11
Approche préventive	Communautés et écoles : une approche de la prévention à trois niveaux (HWPL)
Intervention communautaire	Éducation interculturelle et dialogue intergénérationnel en milieu immigré (UPF)
Parole aux jeunes	Le point de vue d'un jeune praticien sur la prévention entre pairs
Débat	Échange avec la salle
Clôture	Une demande, une offre

Séquences dans l'ordre ; le temps sera réparti sur les 50 minutes une fois les intervenants arrêtés. Les organisateurs veillent à une participation équilibrée entre les sexes et sur le plan géographique, et invitent les participants à signaler à l'avance tout besoin d'accessibilité.

VI. Résultats attendus

- **Résultat 1.** Les données actuelles sur le recrutement d'enfants en ligne, et sur l'apport de la prévention communautaire et éducative aux côtés de l'action répressive, sont échangées entre États Membres, ONUDC et praticiens, à l'appui de l'article 31 de la Convention et de l'article 9 du Protocole relatif à la traite des personnes.
- **Résultat 2.** Le rôle démultiplicateur des éducateurs, des responsables communautaires et des animateurs de jeunesse est exposé, ainsi que les points où l'expérience de terrain de la société civile complète les travaux de prévention existants de l'ONUDC : Line Up Live Up, Éducation pour la justice et les travaux ONUDC-UNESCO sur une culture de la légalité.
- **Résultat 3.** Les manifestations d'intérêt pour la poursuite des échanges sont consignées, et un résumé écrit est remis au secrétariat pour la compilation en ligne des résumés des manifestations parallèles.

Contact

Ricarda Haase

Représentante principale auprès des
Nations Unies à Vienne, HWPL
+49 157 88301511
ricarda.haase@hwpl.ngo

Thomas Galler

Représentant auprès de l'ONUV, HWPL
+43 678 1266650
thomas.galler@hwpl.at

un@hwpl.at
www.hwpl.at
www.hwpl.kr

Version du 1er octobre 2026. Document de travail, susceptible de modification. Sources et références : Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, art. 31 • Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, art. 9 • résolution 2024/11 de l'ECOSOC (2024) • notification de renseignement d'Europol, réf. 2024-033 (Europol Intelligence Notification, 2024) • EPRS, PE 772.903 (2025) • ONUDC, Rapport mondial sur la traite des personnes 2024 • ONUDC/OMS, Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues (2018).